

DEFINITIONS ET INFORMATIONS SUR LES DROITS

Transfer CFT : Les conditions présentées ci-dessous s'appliquent à ce produit Axway fourni au Client selon la catégorie produit et le modèle tarifaire suivants :

Catégorie produit : Géré par le client (Customer Managed)

Modèle tarifaire : Transferts de Fichiers CFT (CFT File Transfers)

1. DEFINITIONS. Les termes en majuscule ci-dessous, tels qu'ils sont utilisés dans le présent Bon de commande, sont définis de la manière qui suit :

- « **Transfert de Fichiers CFT** » : un fichier envoyé ou reçu par la solution depuis un autre système.
- « **Transferts de Fichiers CFT par Mois** » (**CFT File Transfers per month**) : le nombre total de Transferts de Fichiers CFT à l'échelle de tous les Environnements de Production au cours d'un mois civil.
- « **Cluster** » : une (1) Instance d'un produit logiciel ou plus fonctionnant à la manière d'un unique système exécuté sur une (1) ou plusieurs machine(s) physique(s) ou virtuelle(s).
- « **Environnement** » : un ensemble composé d'un (1) ou plusieurs systèmes et logiciels directement interconnectés pour créer et fournir un service spécifique.
 - « **Environnement de Reprise d'activité (RA)** » (Disaster Recovery Environment) : un Environnement inactif qui s'active lorsque l'Environnement de Production subit une interruption.
 - « **Environnement Hors Production** » (Non-Production Environment) : un Environnement utilisé pour traiter les données à des fins autres que le traitement de Production, par exemple : Développement, Tests, UAT, QA, Tests d'intégration.
 - « **Environnement de Production** » (Production Environment) : un Environnement utilisé pour le traitement de Production. Les Environnements de Production sont généralement connectés à des Instances de Production d'autres logiciels et/ou de partenaires commerciaux externes, à des fins d'échange de données commerciales.
 - « **Production** » : utilisation destinée à supporter les processus métier du Client.
- « **Instance** » : un logiciel exécuté dans un (1) système informatique représentant une seule occurrence dans la RAM (mémoire vive).
- « **Utilisateurs nommés** » : signifie un employé nommé du client autorisé à accéder le produit Axway applicable
- « **Durée de conservation des données de surveillance** » désigne la période en mois pendant laquelle les informations de surveillance générées par Transfer CFT et stockées dans Sentinel ou Operational Intelligence seront conservées.
- « **Nœud** » désigne un système informatique physique ou virtuel unique capable d'exécuter une seule instance d'un produit logiciel.
- « **Conteneur** » désigne un logiciel exécutable qui comprend toutes les fonctions nécessaires requises pour faire fonctionner le logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, le code, l'exécution, les bibliothèques, les variables d'environnement et les outils système.
- « **Event Router** » désigne un agent logiciel qui reçoit les messages d'événements suivis et les oriente vers Sentinel, d'autres Event Routers ou des serveurs tiers.

2. INFORMATIONS SUR LES DROITS ET RESTRICTIONS. Les droits du Client sont, dans tous les cas de figure, limités aux Métriques d'utilisation applicables figurant dans les Modalités d'abonnement, ainsi qu'à toute restriction ou limitation mentionnée ici.

a. Droits inclus. Sauf indication contraire dans le présent Bon de commande d'Abonnement, l'abonnement du Client inclut les droits suivants :

- i. Transferts de Fichiers CFT par Mois.** Le Client est autorisé à utiliser Transfer CFT tant qu'il ne dépasse pas le nombre total de Transferts de Fichiers CFT par Mois spécifié dans les Modalités d'abonnement. À des fins de clarté et pour éviter tout doute, si un

DEFINITIONS ET INFORMATIONS SUR LES DROITS

fichier est envoyé par une Instance du logiciel dans un système source et reçu par une Instance du logiciel par un (1) système de destination, un (1) seul Transfert de Fichiers CFT est comptabilisé. Si le fichier est envoyé par la solution à deux (2) systèmes de destination, deux (2) Transferts de Fichiers CFT sont comptabilisés.

- ii. **Protocoles.** Les droits du Client se limitent aux protocoles pris en charge par Transfer CFT
 - iii. **Environnements.** Sauf indication contraire dans le présent document, l'abonnement du Client inclut les Environnements suivants :
 - Environnements de Production illimités
 - Environnements Hors Production illimités. Les Environnements Hors Production ne doivent pas être utilisés à des fins de traitement de Production ou d'échanges de données
 - Environnements de Reprise d'activité illimités. Les Environnements de Reprise d'activité peuvent uniquement être utilisés à des fins de Production lorsque l'Environnement de Production est inactif. À des fins de clarté et pour éviter tout doute, si l'Environnement de Reprise d'activité est utilisé à des fins de Production, l'utilisation de l'Environnement de Reprise d'activité est considérée comme une utilisation de Production.
 - iv. **Systèmes d'exploitation.** Les systèmes d'exploitation Unix/Linux et Windows supportés par Transfer CFT
 - v. **Plates-formes prises en charge.** Tous les programmes pris en charge figurent dans le document suivant :
https://docs.axway.com/bundle/Axway_Products_SupportedPlatforms_allOS_en
 - vi. **Sentinel.** Le droit d'usage de Sentinel se limite aux éléments suivants: (a) l'usage est strictement limité au suivi de Transfer CFT et des échanges de fichiers gérés par Transfer CFT, (b) l'usage est limité aux capacités de Sentinel pouvant se configurer sans Composer et Sentinel Enabler, et (c) jusqu'à cent cinquante (150) utilisateurs nommés.
 - vii. **Event Router pour Sentinel.** Le Client est autorisé à utiliser les agents Event Router d'Axway uniquement pour recevoir des événements de Transfer CFT, puis les acheminer vers d'autres Event Routers ou vers un serveur Sentinel.
- b. **Droits facultatifs/en option.** Sous réserve de leur achat de la part du Client selon les Modalités d'abonnement ci-dessus, les options suivantes s'ajoutent aux droits du Client :
- i. **Mainframe CFT.** Le Client est autorisé à utiliser Transfer CFT sur tout système d'exploitation compatible avec Transfer CFT.
 - ii. **Pack Enterprise.** Permet au client (a) d'exécuter Transfer CFT dans un cluster multi-nœuds sur tout système d'exploitation prenant en charge cette fonction, (b) de déployer Transfer CFT en tant que conteneur, (c) d'utiliser l'agent Event Router d'Axway pour surveiller les événements de Transfer CFT vers des serveurs tiers, (d) lorsque et seulement si la fonction devient généralement disponible, d'utiliser la fonction de routage intégrée, et (e) lorsque et seulement si la fonction devient généralement disponible, de transférer des fichiers vers Kafka.
 - iii. **Secure Relay.** Utilisation exclusivement réservée à la protection des communications Transfer CFT dans les réseaux publics.
 - iv. **Event Router pour les intégrations tierces.** Le Client est autorisé à utiliser les agents Event Router d'Axway pour recevoir les événements Transfer CFT et les acheminer vers des serveurs tiers.
 - v. **Cloud Monitoring.** Axway permettra le stockage des événements de surveillance des transferts de fichiers CFT du Client dans l'environnement Cloud géré par Axway (SaaS privé) pendant la Durée de Conservation des données de surveillance spécifiée

DEFINITIONS ET INFORMATIONS SUR LES DROITS

dans l'Annexe Souscription. Pour les environnements hors production du Client, le Client est limité au stockage de 50 000 transferts de fichiers CFT par mois dans le Cloud géré par Axway. Nonobstant toute disposition contraire, l'option Cloud Monitoring est uniquement disponible pour les Clients disposant d'une souscription active à SecureTransport (Axway Managed Cloud). Axway ne sera tenu de fournir Cloud Monitoring, s'il est acheté, que pour la période pendant laquelle Axway dispose d'une souscription active à Cloud Monitoring et à SecureTransport (Axway Managed Cloud).

3. **FRAIS D'UTILISATION EXCESSIVE.** En cas d'Utilisation excessive, les méthodes de calcul suivantes sont utilisées pour calculer les Frais d'Utilisation excessive applicables aux Métriques d'utilisation spécifiées :

- a. **Transferts de Fichiers CFT**

- i. ((Montant de la mensualité de l'abonnement du Client divisé par le nombre autorisé de Transferts de Fichiers CFT par Mois) multiplié par le nombre de Transferts de Fichiers CFT par mois dépassant la limite autorisée) multiplié par 1,15.